

Cote du document: EB 2016/LOT/P.1  
Date: 10 mars 2016  
Distribution: Publique  
Original: Français

F



Investir dans les populations rurales

## Mémoire du Président

Proposition de financement supplémentaire en faveur de la République de Madagascar pour le Projet d'appui au renforcement des organisations professionnelles et aux services agricoles (AROPA)

### Note pour les représentants au Conseil d'administration

#### Responsables:

#### Questions techniques:

Ghachem Kadari  
Chargé de programme de pays  
par intérim  
Division Afrique orientale et australe  
téléphone: +261 333771769  
courriel: g.kadari@ifad.org

Haingo Rakotondratsima  
Chargé d'appui au programme de pays  
téléphone: +261 331530470  
courriel: h.rakotondratsima@ifad.org

#### Transmission des documents:

Alessandra Zusi Bergés  
Responsable du Bureau des organes  
directeurs  
téléphone: +39 06 5459 2092  
courriel: gb\_office@ifad.org

---

Pour: Approbation

## Recommandation pour approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation relative à la proposition de financement supplémentaire en faveur de la République de Madagascar pour le Projet d'appui au renforcement des organisations professionnelles et aux services agricoles (AROPA), telle qu'elle figure au paragraphe 26.

## Proposition de financement supplémentaire en faveur de la République de Madagascar pour le Projet d'appui au renforcement des organisations professionnelles et aux services agricoles (AROPA)

### I. Contexte

1. Le présent mémorandum a pour objet de solliciter l'approbation d'un financement supplémentaire, sous la forme d'un prêt de 11,00 millions d'USD octroyé à des conditions particulièrement favorables, pour le projet AROPA, approuvé par le Conseil d'administration en septembre 2008. Ce financement supplémentaire permettra de reproduire à plus grande échelle les interventions du projet qui ont été couronnées de succès.
2. En réponse à la demande de financement supplémentaire formulée par le Gouvernement malgache, des fonds seront alloués au titre du cycle 2016-2018 du Système d'allocation fondé sur la performance (SAFP). Ils auront pour complément une contribution du gouvernement à hauteur de 1,30 million d'USD et une contribution des bénéficiaires du projet estimée à 1,04 million d'USD.
3. Ce financement supplémentaire permettra de: i) compenser en partie la non mobilisation de cofinancements initialement prévus; ii) consolider les résultats acquis au bénéfice des 62 000 EAF (exploitations agricoles familiales) touchées et de leurs 2 700 organisations; iii) porter à 75 000 le nombre d'EAF bénéficiaires dans les cinq régions d'intervention; et iv) créer d'ici 2019 les conditions institutionnelles, de durabilité et d'une mise à l'échelle nationale des instruments et résultats développés par le projet.
4. L'octroi du financement supplémentaire par le FIDA sera assorti d'un report d'un an des dates d'achèvement du projet et de clôture du prêt, qui seront fixées respectivement au 31 mars 2019 et au 30 septembre 2019.

### II. Justification du financement supplémentaire

5. Plusieurs facteurs importants justifient ce financement supplémentaire: i) les cofinancements initialement attendus n'ont pas pu être mobilisés du fait de la crise socio-politique de 2009 à 2013, et cela a affecté la mise en œuvre du projet; ii) des instruments et activités complémentaires innovants ont été introduits au cours du premier examen à mi-parcours (2012), comme le mécanisme ciblant les vulnérables, qui a permis de relancer les activités productives des EAF les plus pauvres grâce à un approvisionnement en intrants et en petits matériels agricoles par une chaîne de solidarité; iii) les conseillers en gestion des exploitations agricoles familiales ont développé des services agricoles de proximité, notamment à travers les champs écoles paysans; et iv) les projets professionnels des organisations de producteurs nationales et régionales, qui ont développé de nouvelles fonctions et amélioré la fourniture des services agricoles aux membres. La pertinence de ces outils et mécanismes a été confirmée au cours des trois dernières années.

### III. Description du projet

6. Le financement supplémentaire n'entraîne aucune modification des objectifs du projet et de ses modalités de mise en œuvre et servira essentiellement à consolider ses résultats dans les cinq régions d'intervention et à préparer les conditions institutionnelles de la reproduction à plus grande échelle des activités, tout en organisant le désengagement progressif de la structure du projet au bénéfice des institutions pérennes.
7. Le projet AROPA continuera d'intervenir dans les cinq régions initialement retenues. Les activités seront consolidées dans les 15 districts où est actuellement concentré l'appui, et elles seront reproduites dans les cinq districts non touchés jusqu'à présent, y compris les trois districts des régions du Sud affectées par la sécheresse.
8. Le projet continuera d'axer le ciblage sur les trois catégories d'exploitations agricoles familiales définies par la stratégie des services aux agriculteurs (EAF1, EAF2 et EAF3), définies à la suite de la première revue interphase de 2012. Le projet soutiendra une démarche d'inclusion des exploitations vulnérables (EAF3) et portera une attention accrue à leur ciblage et leur inclusion dans les organisations de producteurs en facilitant leur accès aux moyens de production et aux savoirs, ainsi que leur positionnement au sein des filières développées. Cette stratégie est conforme au document de stratégie d'intervention du FIDA dans le pays (COSOP 2015-2019).

#### A. Composantes

9. Les activités s'articulent autour des quatre composantes techniques du projet existant, et d'un dispositif de suivi-évaluation, gestion des savoirs et communication.

Composante 1: Appui à la structuration des organisations de producteurs et à la professionnalisation des producteurs

10. Cette composante est centrée sur le renforcement des organisations des producteurs (OP) et la structuration de la demande en services agricoles de proximité. Elle inclut:
  - i) la réalisation de diagnostics institutionnels participatifs pour 25 OP régionales, cinq chambres d'agriculture régionales et 55 Unions; ii) l'appui aux projets professionnels des OP régionales et des chambres d'agriculture régionales mis en œuvre directement par elles; iii) le financement de 115 conseillers en gestion des exploitations agricoles familiales pour assurer les conseils de proximité des EAF et des OP de base; iv) le renforcement de l'inclusion des EAF3 dans les OP de base; v) l'amélioration des services fournis par les OP à leurs membres; et vi) l'élaboration de cinq plans de développement de filières et la redynamisation de cinq plateformes filières.

Composante 2: Développement de l'intermédiation et des marchés de services

11. La composante 2 a pour objectif d'améliorer l'accès des producteurs à l'information, aux savoirs et aux technologies. Elle appuie le mécanisme principal d'intermédiation entre l'offre et la demande de services agricoles défini par la stratégie de services aux agriculteurs en renforçant les capacités des équipes techniques et comités de pilotages des centres de services agricoles. Par ailleurs, elle inclut: i) l'appui à l'agrément des prestataires de services; ii) l'accompagnement des OP dans la commercialisation des produits par le biais du développement du couple OP-OM (agriculture contractuelle entre organisations des producteurs et opérateurs de marchés); iii) la capitalisation et la diffusion des bonnes pratiques et expériences innovantes.

### Composante 3: Appui au financement de la production et des services aux agriculteurs

12. Cette composante rassemble les instruments d'appui à l'investissement productif des EAF et des OP. Elle est principalement articulée autour des Fonds régionaux de développement agricole (FRDA) où seront progressivement intégrés les instruments de financement des activités du projet notamment les projets professionnels des OP et le mécanisme ciblant les vulnérables (visant à inclure les EAF les plus vulnérables). Il s'agit, et de loin, de la plus grosse composante de ce financement supplémentaire, voire du projet, en termes de budget. Sont prévus en particulier: i) la réinstallation et le renforcement de capacités de FRDA de la région Ihorombe; ii) la prise en charge du fonctionnement des directions exécutives régionales et des comités régionaux d'orientation et d'octroi, pour trois FRDA (Haute Matsiatra, Ihorombe et Amoron'i Mania) en complémentarité avec les projets financés par l'Union européenne; iii) l'abondement de ces trois FRDA à hauteur de 1,2 milliard d'Ariary/an/FRDA (les deux autres FRDA sont pris en charge par l'UE); et iv) le financement des projets professionnels des OP faïtières et de la chambre d'agriculture nationale, et le mécanisme ciblant les vulnérables (si possible par l'intermédiaire des FRDA). Le financement des activités liées aux infrastructures (pistes rurales) prévues dans le document initial du projet AROPA n'a pas été retenu parmi les priorités et sera supprimé (environ 7,0 millions d'USD).

### Composante 4: Appui à la politique nationale des services aux agriculteurs

13. Cette composante joue un rôle essentiel dans la préparation de la reproduction à plus grande échelle des interventions et des résultats du projet, l'opérationnalisation de la stratégie nationale de services aux agriculteurs (Fonds de développement agricole/ centres de services agricoles) et la consolidation de la chambre d'agriculture (statut juridique, financement public et renouvellement des élus). Elle comprend notamment: i) l'appui au montage/affinage des projets professionnels de la chambre d'agriculture nationale et des six OP faïtières; ii) l'appui à l'opérationnalisation du Fonds de développement agricole au niveau national permettant ainsi le rattachement institutionnel et le financement futur des FRDA et des centres de services agricoles; iii) la coordination technique du projet; iv) les capitalisations et la gestion des savoirs; v) l'accompagnement des OP dans la concertation sur les politiques autour du Programme Sectoriel Agriculture, Élevage et Pêche; et vi) l'action conjointe de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, du Programme alimentaire mondial et de AROPA dans le Sud.

## B. Résultats attendus

14. Le financement supplémentaire permettra: i) de consolider les résultats acquis au bénéfice des 62 000 EAF actuellement touchés et de leurs 2 700 organisations; et ii) d'atteindre les résultats attendus par un doublement du revenu annuel moyen des 62 000 EAF et d'étendre les bénéficiaires du projet à 23 000 EAF supplémentaires pour atteindre un nombre total de 75 000 EAF bénéficiaires dans les cinq régions d'intervention.
15. Il permettra de consolider les outils et les mécanismes mis en place par le projet et, de créer d'ici 2019 les conditions institutionnelles, de durabilité et d'une reproduction à plus grande échelle des instruments et des résultats développés par le projet. Toutes les OP nationales et régionales conduiront à terme leur projet professionnel pour arriver à des scores de maturité institutionnelle assurant leur durabilité.

## IV. Coût et financement du projet

16. Le coût total du financement supplémentaire est estimé à 13,34 millions d'USD, sur environ quatre ans, ventilés comme suit: i) une contribution du FIDA de 11,00 millions d'USD (82,5%), sous la forme d'un prêt à des conditions particulièrement favorables; ii) une contribution du Gouvernement malgache à

hauteur de 1,30 million d'USD (9,7%), sous la forme d'exonération de taxes, fonctionnement des centres de services agricoles et des FRDA; et iii) une contribution des bénéficiaires de 1,04 million d'USD (7,8%), sous la forme d'investissements dans les divers projets professionnels.

17. Les tableaux des coûts par composante et par catégorie de dépenses sont donnés ci-après.

Tableau 1  
**Coûts du projet par composante et par source de financement**  
(en USD)

Composante	FIDA		Bénéficiaires		Gouvernement		Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
1. Appui à la structuration des OP et à la professionnalisation des producteurs	1 185 189,7	79,4	-	-	307 656,7	20,6	1 492 846,5	11,2
2. Développement de l'intermédiation et des marchés de services	1 098 854,6	85,1	-	-	193 114,0	14,9	1 291 968,5	9,7
3. Appui au financement de la production et des services	6 129 908,8	81,0	1 041 685,9	13,8	398 705,9	5,3	7 570 300,6	56,7
4. Appui à la politique des services aux agriculteurs	2 586 711,9	86,6	-	-	399 447,2	13,4	2 986 159,0	22,4
<b>Total</b>	<b>11 000 665,0</b>	<b>82,5</b>	<b>1 041 685,9</b>	<b>7,8</b>	<b>1 298 923,8</b>	<b>9,7</b>	<b>13 341 274,6</b>	<b>100,0</b>

Tableau 2  
**Coûts du projet par catégorie de dépenses et par source de financement**  
(en USD)

Catégorie de dépenses	FIDA		Bénéficiaires		Gouvernement		Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
A. Équipement et véhicules	139 904,3	74,2	-	-	48 692,0	25,8	188 596,3	1,4
B. Fonds de développement agricole	5 979 756,9	80,9	1 041 685,9	14,1	369 549,6	5,0	7 390 992,4	55,4
C. Formation, renforcement des capacités et études	3 388 249,6	85,3	-	-	583 741,7	14,7	3 971 991,3	29,8
<b>D. Coûts de fonctionnement</b>								
Salaires et indemnités	1 129 126,7	84,0	-	-	215 071,8	16,0	1 344 198,5	10,1
Opérations et maintenance	363 627,5	81,6	-	-	81 868,7	18,4	445 496,2	3,3
<b>Sous-total</b>	<b>1 492 754,2</b>	<b>83,4</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>296 940,5</b>	<b>16,6</b>	<b>1 789 694,7</b>	<b>13,4</b>
<b>Total</b>	<b>11 000 665,0</b>	<b>82,5</b>	<b>1 041 685,9</b>	<b>7,8</b>	<b>1 298 923,8</b>	<b>9,7</b>	<b>13 341 274,6</b>	<b>100,0</b>

## V. Gestion financière, passation des marchés et gouvernance

18. L'agent principal du projet restera le Ministère de l'agriculture. L'encadrement et le pilotage continueront de relever, au niveau national, du comité national d'orientation et de suivi et, au niveau régional, des comités régionaux d'orientation et de suivi.
19. Le manuel des procédures administratives, financières, comptables et d'opérations sera mis à jour. Les procédures seront conformes aux conditions et modalités établies par le FIDA et par la République de Madagascar. Elles seront en harmonie avec celles en vigueur du projet AROPA et celles des projets financés par le FIDA.
20. Le suivi de la réalisation du projet s'appuie sur une organisation comptable efficace déjà en place au sein d'AROPA et sur un contrôle de gestion rigoureux, avec l'adaptation du système informatisé de gestion pour les besoins du projet, le suivi et contrôle interne régulier renforcé des projets professionnels effectué par la Cellule

d'appui au programme du FIDA (CAPFIDA), le suivi de tableaux de bord financiers et de gestion, et la production de rapports périodiques.

## VI. Audit

21. Comme pour toutes les opérations financées par le FIDA dans le pays, les états financiers consolidés seront vérifiés par un bureau d'audit indépendant et par le Bureau de l'auditeur général du pays, conformément aux Normes internationales d'audit et aux directives du FIDA dans ce domaine.

## VII. Instruments et pouvoirs juridiques

22. Sous réserve de l'approbation du Conseil d'administration, l'accord de financement en vigueur sera modifié afin de prendre en compte le financement supplémentaire. Sur la base des modifications qu'il est proposé d'apporter à cet accord, il sera nécessaire de revoir l'allocation du financement accordé par le FIDA afin d'y inclure ces ressources supplémentaires octroyées sous forme de prêt. Les modifications comprendront également le report de la date d'achèvement du projet au 31 mars 2019 et de la date de clôture du prêt au 30 septembre 2019.
23. Le financement supplémentaire n'entraîne aucune modification de la description du projet, et servira à financer la reproduction à plus grande échelle des activités initialement prévues.
24. La République de Madagascar est habilitée, en vertu de ses lois, à recevoir un financement du FIDA.
25. Je certifie que le financement supplémentaire proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA et aux Principes et critères applicables aux financements du FIDA.

## VIII. Recommandation

26. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le financement proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds accordera à la République de Madagascar un prêt à des conditions particulièrement favorables d'un montant équivalant à sept millions neuf cent soixante-dix mille droits de tirage spéciaux (7 970 000 DTS), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président  
Kanayo F. Nwanze

## Cadre logique (actualisé sur la base du COSOP 2015-2019)

RÉSULTATS	INDICATEURS	ÉVOLUTION		
		Réf. (2010)	2015	Cible (2019)
<b>Objectif de développement:</b>				
75 000 EAF pauvres des zones d'intervention améliorent durablement leur revenu et leur sécurité alimentaire.	Taux d'incidence de la pauvreté dans les zones d'intervention	80,5%		74,6%
	Revenu moyen annuel par EAF (en ariary)	985 196	ND	3 170 142
	EAF bénéficiaires	0	61 823	75 000
<b>Effets:</b>				
<b>Effet 1.</b> Les producteurs et leurs organisations (OP) ont augmenté leurs productions et la partie commercialisée.	Valeur de produits commercialisés (en million d'Ar)	ND	70 000	110 000
	Couple OP-OM établi	0	11	25
<b>Effet 2.</b> Les OP rendent des services à leurs membres.	Partenariats de services établis entre OP et autres acteurs	ND	7	37
<b>Effet 3.</b> Les organisations de producteurs (07 OP faitières/ chambre d'agriculture nationale, 30 OP régionales/ chambres d'agriculture régionales) ont amélioré leur professionnalisme et leur niveau d'autonomie.	Projets professionnels menés à terme	0	27	63
<b>Produits:</b>				
↳ <b>Produit 1.1.</b> La base productive des EAF est améliorée.	Superficie aménagée/réhabilitée (ha)	0	9502	11500
	Rendement moyen rizicole (t/ha)	2,7	3,4	4,0
<b>Produit 1.2</b> Les filières agricoles sont développées.	Emplois créés	0	1470	2500
<b>Produit 2.1.</b> Les OP mobilisent des fonds pour financer les services aux membres.	Nombre d'OP appuyées	ND	2 723	2 800
<b>Produit 2.2.</b> Les services agricoles aux EAF sont disponibles.	% de projets professionnels soumis effectivement financés (en montant)	0	14%	80%
<b>Produit 3.1.</b> La qualité de gouvernance et la gestion des OP sont améliorées.	% OP obtenant un score de délivrance de services supérieur à 2/4 (diagnostics institutionnels participatifs)	ND	61%	100 %
<b>Produit 3.2.</b> Le niveau d'autonomie des OP est amélioré.	% OP obtenant un score de gouvernance supérieur à 2/4 (diagnostics institutionnels participatifs)	ND	77 %	100 %
	% OP obtenant un score d'autonomie supérieur à 2/4 (diagnostics institutionnels participatifs)	ND	61 %	100 %